Image not found or type unknown

Faire tout dans la légalité

Par **willsonne**, le **23/06/2014** à **16:26**

Bonjour, française je suis revenue du Brésil avec ma fille qui est née là-bas, je souhaite donc savoir comment faire pour que son père vienne ici; nous ne sommes pas mariés, il est brésilien. Je me suis documentée sur différents sites mais il y a deux solutions et je en sais pas laquelle choisir?
Où il vient en tant que touriste en France (3 mois) et là on se marie et on fait la demande pour le titre de séjour (mais il sera en situation irrégulière)
où il fait la demande au Consulat Français à Rio (très compliqué, car il faut fournir beaucoup de papiers)de visa long séjour pour motif de rapprochement familiale.
Alors que faire car nous voulons être ensemble sans avoir de problémes par la suite...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés